



## Congés avec chèques emploi service

Par **Lucie\_ba**, le **27/03/2008** à **10:38**

Bonjour,

Je suis employée par chèque emploi service depuis 6 mois.

Mon employeur par en vacances en me prévenant quelques jours à l'avance, et je me retrouve avec un salaire réduit au quart pendant un moi.

Je vous précise que j'ai un contrat de 52h/semaine avec cette personne.

A t-elle le droit de ne pas me payer l'intégralité de mon salaire sans me faire signer de papier ou me prévenir au préalable ?

Merci